



Délégués en exercice **34**
Présents 24
Votants 32
Convocation le 13 février 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 20 février 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt février à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session extraordinaire à la mairie de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBRY Jean-Jacques	P	BESNARD Véronique	P	BRIONNE Marcel	P	CHANCEREL Michel	P	CHRETIEN Sébastien	P
COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DEROUET Christian	A	DESGRIPPES Gérard	P	DROMER Joël	P
FERARD Pierre	P	FOLLIOT Marcel	P	FOUCHER Véronique	A	GOUSSET Hubert	P	GRIPPON Roger	P
GUILMIN Maxime	A	HATTEVILLE Daniel	P	HEUZE Chantal	P	LAINÉ Michèle	A	LECORDIER Christophe	P
LEMARECHAL Gilles	P	LEPONT Philippe	A	LEROUX Aurélie	A	LEROY Eric	P	LETEINTURIER Pierre	A
MAUPAS Michel	P	MOUSSAY Raymond	A	PIGAULT Claude	P	PORQUET Josette	P	PRIEUR Jean-Yves	A
RENAULT Jean-Louis	P	SALLIOT Julien	P	SOUL Bernard	P	TALLONNEAU Sylvie	P		

Avaient donné pouvoir : Véronique FOUCHER à Marcel BRIONNE, Maxime GUILMIN à Julien SALLIOT, Michèle LAINÉ à Josette PORQUET, Aurélie LEROUX à Joël DROMER, Pierre LETEINTURIER à Christophe LECORDIER, Raymond MOUSSAY à Roger GRIPPON.

Suppléance : Jacky LEBRUN pour Philippe LEPONT et Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Secrétaire de séance : Gilles LEMARECHAL.

Monsieur Bernard Soul ouvre la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Les délégués communautaires choisissent Monsieur Gilles Lemaréchal, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018

Le Président invite l'assemblée à formuler ses observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire.

3. ZA La Logerie - Lonlay l'Abbaye – Prix de vente des parcelles

Le Président précise que la collectivité souhaite accompagner au maximum le développement de la Biscuiterie car elle crée de la richesse sur le territoire, valorise les produits agricoles locaux, crée de l'emploi.

C'est pourquoi, aux côtés du Conseil Départemental qui a répondu positivement et de manière exceptionnelle à une révision du FDAZA (Fonds Départemental d'Accompagnement des Zones d'Activités) en intégrant les surcoûts, il a été possible d'obtenir une aide complémentaire de 43 635 €. Il est proposé de ré impacter totalement à l'entreprise LEBAUDY cette bonne nouvelle en faisant baisser le prix au m².

Josette Porquet, vice-présidente en charge des finances, précise que le prix de vente va donc baisser de 9,75 € le m² à 8,20 € le m². Par ailleurs, la Biscuiterie a également obtenu une aide du Département pour la construction de son bâtiment d'un montant de 89 767 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le prix de vente des parcelles de terrains à 8,20 € HT le m² (TVA sur le prix de vente total) pour le lot 1 d'une superficie de 26 943 m²,

- Autorise la vente d'une parcelle de 26 943 m² à la Biscuiterie de l'Abbaye au prix de 8,20 € HT le m² soit un prix global de 220 933 € HT (TVA sur le prix de vente total),
- Autorise le Président à signer la vente du lot 1 avec la Biscuiterie de l'Abbaye,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La séance est levée à 19h10.